LaScam*

Communiqué de presse
Paris, le 20 novembre 2026

Droits voisins de la presse : une avancée législative essentielle

LaScam salue l'adoption définitive, jeudi 19 novembre, de la loi qui renforce l'effectivité des droits voisins de la presse. Le Parlement franchit une étape essentielle : le dispositif se voit enfin renforcé.

La directive sur le droit d'auteur de 2019 avait instauré ce nouveau droit avec le soutien de LaScam. Néanmoins, sa mise en œuvre a rencontré de lourdes difficultés une fois transposée la même année. Les plateformes ont opposé nombre d'obstacles aux titulaires de ce nouveau droit, si bien que l'Autorité de la Concurrence a dû rendre plusieurs décisions les condamnant.

Cette loi vient renforcer la transparence financière, vitale pour le bon déroulement des négociations, et habilite l'Arcom pour veiller dessus. L'obligation de transparence financière s'ouvre par là même aux journalistes et autres auteurs et autrices dans la négociation de la part équitable et appropriée qui leur est due avec les entreprises de presse.

Alors que la presse est maintenant confrontée à l'utilisation par l'intelligence artificielle de ses publications sans son autorisation, le renforcement de ce droit est d'autant bienvenu.

LaScam remercie les parlementaires, en particulier Erwan Balanant qui a initié cette PPL ainsi que Michel Laugier son rapporteur au Sénat, ainsi que les professionnels de la création et de l'information, dont l'engagement a rendu cette adoption possible. Attachée à une juste rémunération des journalistes, elle restera vigilante sur la mise en œuvre du texte pour que ce droit soit pleinement appliqué et profite à tous les ayants droit.

Contact presse :
LaScam - presse@lascam.fr - 01 56 69 64 34